

#### PRINCIPE 4 Soutien actif à l'emploi

<b>Actions visant à fixer un socle minimum de droits au niveau européen et des conditions de concurrence équitables dans le marché unique</b>	<b>Actions visant à établir une convergence à la hausse des conditions de vie et de travail</b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développer une position commune concernant les actions et instruments entrant dans le cadre des politiques actives du marché du travail (PAMT) dans le but d'améliorer la collecte de preuves statistiques ; contrôler les dépenses publiques, les investissements et les résultats des mesures d'activation.</li> <li>2. Le droit à des indemnités de formation devrait être garanti (voir Principe 1).</li> <li>3. Régimes de chômage partiel et soutien au revenu.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre l'accent sur les opportunités du marché de l'emploi et les conditions de travail des jeunes travailleurs exerçant leur droit à la libre circulation. Renforcer le rôle des partenaires sociaux dans la garantie pour la jeunesse.</li> <li>2. Mise en œuvre de la recommandation sur le chômage de longue durée.</li> <li>3. Nouveaux critères de référence pour la stratégie post-2020 pour contrôler les avancées en matière de PAMT et favoriser les transitions du marché du travail et l'accès aux compétences et à la formation à travers des services publics correctement financés afin de promouvoir les recommandations pour la zone euro, les RSP et les conseils d'investissement aux États membres.</li> <li>4. Contrôler et évaluer l'impact du FSE+ sur base de la définition de la CES d'emplois de qualité.</li> <li>5. L'instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE) devrait être maintenu aussi longtemps que nécessaire (et au moins durant toute l'année 2021). Il est en outre nécessaire d'élargir sa couverture à toutes les catégories de travailleurs non standards, indépendants et précaires pour améliorer l'adéquation des compensations pour pertes de revenu.</li> </ol>